

## Licenciement abusif! incroyable!

## Par packar31, le 14/04/2009 à 13:53

Bonjour, j'ai été licencié pour motif économique en fin d'année 2008 dans un garage automobile ou j'avais depuis 15 ans le poste de carrossier j'étais à ce titre le plus ancien . mon patron a décidé d'arrêter "définitivement " ( terme employé dans la lettre de licenciement ) la carrosserie qui selon lui ne rapporte pas assez et de ne garder que la partie mécanique du garage ( 4 personnes )

Je faisais parti d'une équipe de trois personnes en carrosserie, au même niveau de compétence, une seule personne à eu une proposition de reclassement pour un poste en mécanique, celui ci la refusée, ils ont donc décidé d'embaucher un mécanicien! depuis nous avons quittés l'entreprise mais une rumeur circule, mes anciens employeurs ce sont débarrassé de nous pour remonter une structure carrosserie dans quelque mois ... mes questions sont les suivantes:

pendant combien de temps peut on avoir recourt à la justice si ils reprennent l'activité carrosserie ?

quels sont les tribunaux compétents si ils recommencent la carrosserie ? ont ils encore le droit de faire de la publicité sur leur site concernant les agréments carrosserie ?

ont ils le droit de soutraiter la carrosserie?

merci de vos réponses.

Par valou\_old, le 20/05/2009 à 17:46

Bonjour,

De source syndicale vous avez 12 mois après votre licenciement pour vous retourner contre

votre employeur et entamer une procédure; Pour le reste je ne sais pas bon courage Valou